

1. *Débitrice:* **Freiburghaus BTP Littoral SA,**
2000 Neuchâtel
2. *Remarques:* Date de l'octroi du sursis: jugement rendu le 29 août 2002, par le Juge instructeur du Tribunal cantonal. Durée du sursis: 6 mois dès le jugement, soit jusqu'au 28 février 2003.
Commissaire au sursis: Pierre-François Brunner, expert-comptable, c/o Fiduciaire Brunner & Associés SA, route des Falaises 7, 2007 Neuchâtel
Appel aux créanciers: les créanciers et toutes les personnes qui ont des revendications à formuler sont invités à produire leurs créances et revendications dans les 20 jours dès la publication, valeur au 29 août 2002, avec pièces justificatives, auprès du Commissaire au sursis, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat.
Les débiteurs et toutes personnes qui détiennent des biens de la débitrice, à quelque titre que ce soit, s'annonceront dans le délai imparti pour les productions.
L'assemblée des créanciers sera convoquée ultérieurement.
La débitrice n'est pas autorisée à engager des dépenses nouvelles supérieures à CHF 20'000.- sans l'approbation préalable du Commissaire, hors frais courants.

Pierre-François Brunner
2007 Neuchâtel

(00632184)